



Assemblée générale

Distr. limitée
18 mars 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

**Bélarus*, Chine*, Cuba*, Djibouti*, Égypte*, Équateur, Fédération de Russie*,
Iran (République islamique d')*, Nicaragua*, Pakistan, Venezuela
(République bolivarienne du): projet d'amendement**

22/... Amendement au projet de résolution A/HRC/22/L.30 sur la prévention du génocide

Après le paragraphe 14, *insérer* le paragraphe ci-après:

14 *bis*. *Insiste* sur la recommandation formulée par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée dans le rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, recommandation dans laquelle il a souligné l'importance des cours d'histoire pour la sensibilisation à des événements dramatiques et aux souffrances humaines nés d'idéologies telles que le nazisme et le fascisme et, partant, pour la prévention du génocide¹;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

¹ A/64/295, par. 104.